



La justice entend contraindre l'Etat néerlandais à réduire d'un quart les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020

Les Pays-Bas inventent l'écologie très punitive

Absurdité

Le tribunal administratif de La Haye vient de **condamner l'Etat néerlandais à réduire les émissions de gaz à effets de serre**. Un jugement qui n'a guère de portée juridique, mais se veut surtout symbolique.

Irène Inchauspé

« LE PROBLÈME EST RÉGLÉ, faites entrer les juristes » avait coutume de dire Georges Clemenceau. Mark Rutte, Premier ministre des Pays-Bas, ne peut pas utiliser cette formule : il a un problème à cause des juges. Ceux du tribunal administratif de La Haye qui viennent de condamner l'Etat à réduire les émissions de gaz à effets de serre de 25% d'ici 2020. Le tribunal a donné raison à la plainte de 900 citoyens néerlandais, représentés par la Fondation Urgenda, contre leur gouvernement accusé de ne pas faire assez d'efforts dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est une première mondiale. Même aux Etats-Unis, où les avocats sont prêts



REUTERS

Le renouvelable ne représente que 10,5% de la consommation électrique néerlandaise. Le reste est fourni par les énergies fossiles, comme **cette centrale à gaz à Groningen**, dans le nord du pays.



à attaquer n'importe qui pour n'importe quoi, personne n'avait encore été jusque-là.

« Tout le monde est d'accord pour dire que la gravité et l'ampleur du problème climatique rendent nécessaire l'adoption de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, a indiqué le tribunal dans son jugement. Sur la base de la politique actuelle de l'Etat, les Pays-Bas auront réduit leurs émissions de 17% en 2020: cela est sous la norme de 25 à 40% que les scientifiques et les politiques internationales estiment nécessaire pour les pays industrialisés. » Aucune astreinte n'étant prévue dans le jugement, l'impact sera sans doute nul. C'est un peu dommage car cela aurait montré l'absurdité de la situation. Imaginons un instant que l'Etat soit condamné à une amende. In fine, ce sont les contribuables qui payent, y compris les plaignants. Ce n'est pas très grave puisque le produit de l'amende sera finalement versé dans les caisses de l'Etat. Bref, tout ceci n'a ni queue ni tête sur le plan juridique. C'est sans doute pour cela que certains célèbrent déjà une décision « historique ». Ségolène Royal, qui étouffe dans l'œuf toute velléité d'écologie punitive, ne commettra sans doute pas cette erreur.

La décision du tribunal de La Haye a sans doute une portée symbolique. « Les engagements pris lors de la signature du protocole de Kyoto en 1997 n'ont guère été tenus sauf par les pays de l'Union européenne dont les réductions, cependant, s'expliquaient surtout par le ralentissement économique provoqué par la crise de 2008, rappelle Jacques Le Cacheux, auteur avec Eloi Laurent d'*Un nouveau monde*

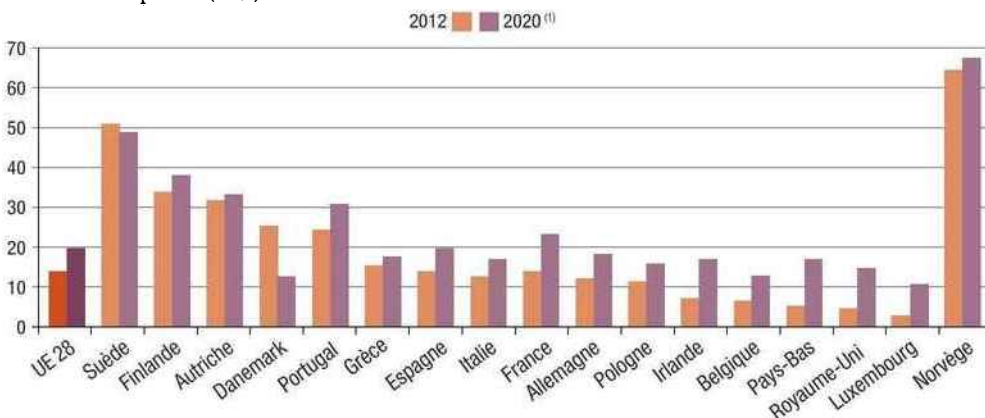
économique chez Odile Jacob. Cette décision est donc importante sur le plan symbolique, elle rappelle aussi que si l'Europe fixe des objectifs climatiques, elle ne s'est guère donné jusqu'ici les moyens de les atteindre et que c'est aux Etats de remplir leurs obligations dans ce domaine. »

L'Union européenne a fixé en 2014 de nouveaux objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 40% en 2030 par rapport à 1990 et a décidé en même temps de porter à 20% la part des énergies renouvelables, contrainte s'appliquant à l'ensemble de l'Union, mais pas à l'échelle nationale. Cela tombe bien pour les Pays-Bas, qui sont loin d'être les bons élèves de la classe de ce point de vue. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité ne représente guère que 10,5%, le reste provenant d'énergies fossiles, alors que la moyenne européenne est de 23,4%. Selon le ministère de l'Ecologie, depuis 2005, la plupart des Etats membres de l'Union européenne ont réduit leur consommation d'énergie, à l'exception de la Pologne et de l'Estonie où elle augmente, et des Pays-Bas où elle est quasiment stable sur la période. Enfin, en Europe, les plus gros pollueurs (en volume) restent l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Pologne, l'Espagne et les Pays-Bas. Ensemble, ces sept pays représentent 77% des émissions totales de CO₂ de l'Union européenne. Curieusement, c'est en Belgique qu'une procédure semblable à celle qui a abouti aux Pays-Bas est cours. Comprenez qui pourra ! Le jugement est attendu courant 2016.

@iinchauspe

Les Pays-Bas mauvais élèves de la classe européenne

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique brute de l'Union européenne (en %)



1. Objectifs juridiquement contraignants pour 2020

SOURCE: EUROSTAT